



**UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES
HUMAINES**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

LIVRET DE L'ETUDIANT PREMIERE ANNEE

Licence Arts Parcours Métiers du tourisme 2017 - 2018



*Département Métiers de la Culture
29 boulevard Gergovia – 63037 Clermont-Ferrand cedex 1
(04 73 34 66 81)*

<http://www.lettres.univ-bpclermont.fr>

Livret de l'étudiant

Année universitaire 2017-2018

<i>Le Département Métiers de la culture</i>	<i>p.2</i>
<i>La licence mention Arts et la L1</i>	<i>p.3</i>
<i>La maquette de la licence L1, parcours métiers du livre et multimédia</i>	<i>p.4</i>
<i>Informations administratives et pédagogiques</i>	<i>p.6</i>
<i>Calendrier universitaire</i>	<i>p.7</i>
<i>Renseignements pratiques</i>	<i>p.8</i>
<i>Le plagiat</i>	<i>p.9</i>

1/ Présentation du département Métiers de la culture

Le Département Métiers de la culture est une composante de l'UFR Lettres, Culture et Sciences humaines de l'Université Clermont Auvergne. Il regroupe des formations professionnelles liées au domaine culturel:

- ⇒ Métiers du livre
- ⇒ Métiers du tourisme
- ⇒ Métiers des arts du spectacle (spectacle vivant ou cinéma)

Direction :

- Directeur du département métiers de la culture : Raphael BERTHOLD
- Responsable filière métiers du Tourisme : Raphael BERTHOLD
- **Directeur d'études de première année (DEPA) :** bureau 307/ Aimée SIMON
- Aimee.SIMON@uca.fr/Tel : 04 73 34 66 32

Secrétariat licence métiers de la culture:

- Stéphanie PEREZ
- Stephanie.Perez@uca.fr

1.1 DEPA ou responsable d'année

DEPA (directeur d'études pour les premières années, livre et multimédia et tourisme) :

- **Aimée SIMON**, troisième étage, bureau 307, Gergovia,
Aimee.simon@uca.fr
tel: 04 73 34 66 32

Le DEPA suit les étudiants, les aide à faire des choix (orientation, options, recours au tutorat...), **doit être mis au courant le plus tôt possible de leurs difficultés** (personnelles, de santé, universitaires, demande de régime spécial ou de dispense ponctuelle d'assiduité, tiers temps, tentation de décrocher, absentéisme récurrent...).

1.2 Équipe pédagogique du L1

Enseignants et enseignants-chercheurs du département Métiers de la culture :

BERTHOLD Raphael, MCF Géographe
BOISNIER Cyril, PRAG économie
DESMICHEL Pascal, MCF Géographe
GAUGUE Anne, MCF Géographe
HERNANDEZ Julliette PAST Tourisme
LECHEVALLIER Christine, PAST Droit
LUNEAU J-François, MCF histoire de l'art
MASURIER Didier, MCF Sociologue

Sigles :

PAST : professeur associé sciences et techniques

MCF : maître de conférences

PRAG : professeur agrégé

PRCE : professeur certifié

DEPA : directeur d'étude de première année

CDI : centre de documentation et d'information

BCIU : bibliothèque communautaire et inter universitaire

2/ Présentation générale de la licence

2.1 Objectifs de la licence

Elle a pour objectif de former de futurs professionnels des métiers du tourisme dans le cadre d'une licence générale en 3 ans. Formation ouverte et pluridisciplinaire, elle est un atout précieux au regard de la polyvalence demandée aux professionnels, qui doivent pouvoir s'adapter à des profils de postes très divers et évoluer au sein de la structure qui les emploie. Elle associe en permanence savoir et savoir-faire, initiative et responsabilité des étudiants, pour former des professionnels cultivés et efficaces.

2.2 Compétences visées

- **Des éléments de culture générale** solides et diversifiés destinés à favoriser la réflexion personnelle, la compréhension des enjeux liés à la valorisation et la médiation d'un patrimoine, la rigueur et la cohérence dans l'élaboration de projets et de politiques culturelles.
- **Une sensibilisation au fonctionnement de l'entreprise culturelle grâce à une initiation à l'économie, à la gestion et aux logiciels de base.**
- **La maîtrise d'outils informatiques et linguistiques** indispensables à toute intégration professionnelle.

2.3 Débouchés : la licence générale prépare une professionnalisation

- **A bac + 3** : licence professionnelle, guide conférencier...
- **A bac + 5** : masters professionnels spécialité Accompagnement Culturel et Touristique des Territoires

2.4 Organisation de la formation en L1

A côté des **enseignements fondamentaux de culture générale**, et de l'ouverture sur les lettres ou l'histoire de l'art, les enseignements de **culture spécifique** délivrent des fondamentaux propres à chaque parcours : histoire du tourisme... Les UE de **culture économique et numérique** donnent des bases communes pour ancrer les enseignements de culture spécifique.

La **découverte du champ professionnel** vise à permettre une connaissance d'ensemble des secteurs et des acteurs qui composent le domaine d'étude : des rencontres avec les professionnels seront favorisées dans le cadre des cours.

Les **compétences linguistiques** sont construites en vue d'une maîtrise de la langue de spécialité : **Anglais et LV2 obligatoires pour tous (S2)**. Les LV2 proposées sont espagnol, allemand et italien. La LV2 est en principe celle suivie au lycée, mais il est possible de commencer l'allemand ou l'italien. Les étudiants, choisissent la langue dans laquelle ils veulent passer le **CLES** (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) et suivent pour l'autre langue les enseignements de **Lansad** (Langue pour spécialistes d'autres disciplines). Les enseignements, à suivre en continu toute l'année, sont évalués à la fin de

chaque semestre même s'ils ne sont validés qu'au S2. Les étudiants s'inscrivent au secrétariat d'Isabelle Machanek (aile des secrétariats de langue).

Les cours d'**informatique** visent à permettre une validation du C2i (certification informatique et internet) à l'issue de cette première année.

3/ Maquette de la licence L1 mention culture et patrimoine

3.1 Semestre 1 Métiers du Tourisme

Semestre 1	Mineure Majeure	ECTS	vol	CM	TD	MCC
UE 1 : Acteurs, lieux et pratiques du tourisme	Min	3	25	25		ET
UE 2 : Institutions du tourisme	Min	3	25	25		ET
UE3 : Introduction à l'économie générale et touristique	Min	3	25	12	13	ET
UE 4 : Histoire de l'art antique	Min	3	25	25		ET
UE 5 : Images et imaginaires touristiques	Maj	3	25	25		CC
UE 6 : Développement territorial et culturel	Maj	3	25	25		CC
UE 7 : UE transversale MTU		3	25	25		CC

ECTS : european credits transfert system

UE : unité d'enseignement

CC : contrôle continu

ET : examen terminal

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

Objectif et descriptif des cours délivrés au S1 par le département Métiers de la Culture

UE 1 « Acteurs, lieux et pratiques du tourisme » (C Boisnier)

Le cours "Acteurs, lieux et pratiques du tourisme" est un cours de présentation générale du tourisme. Nous verrons dans un premier temps ce que veut dire être touriste, en analysant les compétences des touristes et leurs pratiques, avant d'aborder la question des lieux touristiques, c'est à dire la transformation des lieux en destinations touristiques et la diffusion du tourisme dans le monde.

UE 2 Institutions du Tourisme (C Lechevallier)

Le tourisme s'inscrit dans un contexte juridique complexe aux multiples acteurs institutionnels qu'il convient d'identifier, d'où une présentation du système institutionnel global au travers de l'organisation constitutionnelle et administrative de la France avant de décliner l'organisation du tourisme.

UE 3 Introduction à l'économie générale et touristique (C.Boisnier)

La finalité de cet enseignement est de conduire à la connaissance et à l'intelligence des économies et des sociétés contemporaines. Dans cette perspective, il vise à favoriser l'acquisition d'une culture générale fondée sur la maîtrise de connaissances, d'outils et de méthodes d'analyse permettant un traitement rigoureux des questions économiques.

L'enseignement de sciences économiques s'appuie sur l'observation de faits économiques et sociaux guidée par des questionnements théoriques.

UE 4 Histoire de l'art antique (JF.Luneau)

Histoire de l'art antique : initiation à l'art préhistorique et antique. Architecture, sculpture et arts figurés des civilisations paléolithique, égyptienne, grecque et romaine.

UE 5 Images et imaginaires touristiques (P. Desmichel, D. Masurier, C. Bricault)

La présentation du contenu de ce cours se fera lors de la première séance.

UE 6 Développement territorial et culturel (P. Desmichel)

La présentation du contenu de ce cours se fera lors de la première séance.

UE 7 MTU : méthodologie du travail universitaire (A. Simon)

Permettre à l'étudiant de s'intégrer à l'université : connaissance des lieux et personnes ressources universitaires (bibliothèques, service de l'étudiant) ; techniques de travail propres à l'université (dissertation, dossier, exposé) ; gestion du temps, réflexion sur le projet personnel et professionnel...

Méthodologie de la dissertation (A. Simon).

Ce cours a pour objectif d'apprendre à structurer et formuler sa réflexion à la faveur d'un exercice ; la dissertation, dont la maîtrise reste indispensable dans le cadre de nombreux examens universitaires et concours. Les sujets abordés sont liés aux domaines de la culture et du patrimoine afin de continuer à sensibiliser les étudiants aux enjeux actuels des métiers du livre et du tourisme.

3.2 Semestre 2 Métiers du tourisme

Semestre 2	Mineure Majeure	ECTS	vol	CM	TD	MCC
UE 1 : Aménagement du territoire	Min	3	25	25		ET
UE 2 : Histoire du tourisme	Min	3	25	25		ET
UE 3 : Communication : principes généraux	Min	3	25	12	13	ET
UE 4 : Economie appliquée au tourisme	Maj	3	25	12	13	CC
UE 5 : Introduction à la lecture des cartes	Maj	3	25	10	15	CC
UE 6 : LANSAD		3	24		24	CC

--	--	--	--	--	--	--

ECTS : european credits transfert system

UE : unité d'enseignement

CC : contrôle continu

ET : examen terminal

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

Objectifs des cours délivrés au S2 par le département Métiers de la culture

UE1 Aménagement du Territoire (C. Boisnier, P. Desmichel)

Présentation des politiques en matière d'aménagement du territoire et du tourisme en France et dans quelques pays européens.

UE 2 Histoire du Tourisme (D. Masurier)

Ce cours porte sur l'histoire du loisir, des voyages et finalement du tourisme, depuis l'Antiquité jusqu'au XXème siècle. Comment sommes-nous devenus des touristes à travers l'accumulation, la permanence mais aussi la transformation des images et des pratiques du voyage d'agrément.

UE 3 Communication, principes généraux (A. Simon)

Il s'agit de voir les principaux objectifs et moyens utilisés en matière de stratégie de communication.

UE 4 Economie appliquée au tourisme (A. Simon)

La présentation du contenu de ce cours se fera lors de la première séance.

UE 5 Introduction à la lecture des cartes (R. Berthold)

L'objectif de ce cours est de familiariser les étudiants à la lecture et l'usage de documents cartographiques. Les étudiants apprennent à mobiliser le maximum d'informations disponibles sur des cartes topographiques : lecture du relief, des activités humaines et de la toponymie...

4/ Informations administratives et pédagogiques

Pour toutes questions relatives à : la culture générale ainsi que le LANSAD (emploi du temps, intervenants, modalités de contrôle de connaissances, affichages...), il revient à l'étudiant de s'adresser directement aux services concernés (mail, ENT...).

4.1 Diplôme

- Les résultats des examens terminaux sont affichés à l'issue des délibérations.
- Les relevés de notes sont délivrés à l'issue de la dernière délibération, en septembre. Aucun relevé de notes ne peut être délivré auparavant.
- Une fois le diplôme validé, l'étudiant reçoit une attestation de réussite et un relevé de notes global. Les diplômes sont délivrés par le service de la scolarité de l'UFR LCSH au cours de l'année qui suit son obtention.

4.2 Règles de compensation appliquées par l'UFR LCSH

L'année de L1 est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement.

Le **semestre** est acquis si la moyenne des UE du semestre est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE est acquise si la moyenne des notes de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Une UE acquise est capitalisée (on la conserve acquise d'une année sur l'autre et elle fait l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement). Si l'UE n'est pas acquise, le candidat ne repasse à la seconde session que les matières de cette UE dont les notes sont inférieures à la moyenne.

Un étudiant qui a soit validé un semestre entier, soit obtenu 40 ECTS sur 60 peut être admis en **année supérieure conditionnelle**.

On ne peut valider une UE, un semestre, son année si l'on est considéré comme « défaillant » (pas de note pour l'examen ou l'UE). NB : Tout étudiant qui omet de rendre un exercice entrant dans la validation de l'UE s'expose à être considéré comme « défaillant » à l'UE concernée.

4.3 Calendrier universitaire 2015-2016

Réunions de rentrée	Du lundi 4 septembre au vendredi 8 septembre 2017
Cours du semestre 1 : 12 semaines + 1	
Début des cours du semestre 1	Lundi 11 septembre 2017
<i>Suspension des cours (Toussaint)</i>	<i>Du samedi 28 octobre 2017 au samedi 4 novembre 2017</i>
Semaine pédagogique du semestre 1	Du lundi 11 décembre au vendredi 15 décembre 2017
Examens du semestre 1 (1 ^{ère} partie)	Du lundi 18 décembre 2017 au vendredi 22 décembre 2017
<i>Vacances de Noël</i>	<i>Du samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018 au matin</i>
Examens du semestre 1 (2 ^{ème} partie)	Du lundi 8 janvier au vendredi 19 janvier 2018
Cours du semestre 2 : 12 semaines + 1	
Début des cours du semestre 2	Lundi 22 janvier 2018
<i>Suspension des cours (Hiver)</i>	<i>Du samedi 17 février 2018 au samedi 24 février 2018</i>
<i>Vacances de printemps</i>	<i>Du samedi 7 avril 2018 au lundi 23 avril 2018 au matin</i>
Semaine pédagogique du semestre 2	Du lundi 7 mai au samedi 12 mai 2018
Examens du semestre 2	Du lundi 14 mai au samedi 26 mai 2018
Délibérations	Mercredi 6 juin 2018
Examens semestres 1 et 2 (2 ^{ème} session)	Du lundi 25 juin au vendredi 6 juillet 2018
Délibérations	Vendredi 13 juillet 2018
Fin des activités pédagogiques	Mercredi 18 juillet 2018

4.4 Affichage

Les informations relatives au parcours métiers du tourisme sont affichées au département métiers de la culture (deuxième étage, face au bureau 207). Les étudiants doivent consulter fréquemment l'affichage, notamment pour les inscriptions aux exposés, les changements d'emploi du temps ou de salles, les dates d'examens, les offres de stage, etc...

5 Renseignements pratiques

⇒ **Les secrétariats “métiers du livre” et “tourisme”** (bureau 207)

sont généralement ouverts le matin de 8h30 à 11h30 ; l'après-midi de 13h30 à 16h00. Les secrétariats peuvent être ponctuellement fermés lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence, REPAS). Une **boîte aux lettres** est à votre disposition au rez-de-chaussée du bâtiment Gergovia. Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d'attestation, demande de matériel etc...), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation.

⇒ **Les enseignants**

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au département troisième étage à Gergovia et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous.

Ils possèdent chacun une boîte aux lettres au rez-de-chaussée du bâtiment Gergovia.

⇒ **Site web** : <http://www.lettres.univ-bpclermont.fr/>

N'oubliez pas de consulter le site web du département.

Vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre formation, des conseils pour les échanges universitaires, les stages, des témoignages d'étudiants sur leurs expériences en entreprise ou à l'étranger et tout ce qui concerne la vie du département (rubrique actualités)

⇒ **L'association des étudiants : ALTO**

ALTO collabore financièrement à la réalisation des voyages d'études, contribue au suivi régulier de l'insertion des anciens et à la constitution d'un répertoire, et participe aux conseils du département et aux relations avec les professionnels.

Une matinée sera sera banalisée pour permettre aux étudiants de tous les niveaux de découvrir l'existence et les activités de l'association Alto, et d'y prendre des responsabilités. Les élections du Président et des membres du bureau d'ALTO ont lieu la première semaine du mois d'octobre. Pour fonctionner l'association a besoin de vous ! Plus vous serez nombreux à vous investir dans ses activités et plus elle sera dynamique et reconnue au niveau de l'université.

Les étudiants élisent deux **délégués** par année et par parcours (élections en début d'année).

⇒ **Le matériel pédagogique**

Pour vos exposés lors des cours, du matériel peut vous être prêté :

- vidéoprojecteur
- ordinateur PC portable
- lecteur DVD/vidéo

Pour cela vous devez en faire la réservation auprès du secrétariat. Une charte d'utilisation du matériel et un cahier d'enlèvement du matériel devront être signés par les étudiants.

En cas de problèmes informatiques ou concernant l'utilisation du matériel pédagogique, vous devez vous adresser au secrétariat du département.

⇒ **L'annuaire de l'université**

Dans cet annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l'adresse email d'un enseignant ou d'un service de l'Université Blaise Pascal

<http://www.univ-bpclermont.fr/annuaire.php>

⇒ Le site du département des métiers de la culture

Vous y trouverez toutes les informations sur vos formations et la vie du département.

Consultez-le régulièrement. <http://www.univ-bpclermont.fr/COMPOSANTES/Ilsh/tourisme/>

6/ Le plagiat

Votre université s'est dotée cette année d'un logiciel anti-plagiat, qui permet à chaque enseignant de pouvoir vérifier les fraudes de la part des étudiants, ce dernier permet de retrouver les sites plagiés. En plagiant vous risquez de graves sanctions (note éliminatoire aux examens)

Cependant voici un guide vous expliquant comment se servir de sources internet.

Définition

L'encyclopédie communautaire Wikipedia propose la [définition suivante du mot plagiat](#) : "Le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet délibérément de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits. Le langage courant ne distingue pas en pratique entre le plagiat, qui relève de l'appréciation esthétique ou morale, et la contrefaçon, terme juridique, qui est un délit contre le droit d'auteur. Juridiquement, le droit d'auteur ne protège que la forme accomplie d'une oeuvre; tandis que l'idée qui l'a inspirée et le style qui l'a mise en forme, ainsi que les informations elles-mêmes, restent "de libre parcours". Cependant, la limite entre l'inspiration, l'imitation et la contrefaçon est parfois très difficile à déterminer. La meilleure façon de s'affranchir d'une accusation de plagiaire est de citer systématiquement les sources sur lesquelles on a appuyé son travail, ce qui est obligatoire quand on s'appuie sur le droit de citation."

Identifier ses emprunts

Pourquoi :

le droit de citation est assorti d'un devoir : celui d'identifier ces citations. Cette identification se fait en respect de certaines conventions, la plus évidente étant la mise entre guillemets. Les règles d'identification des citations permettent au lecteur de :

- **Voir où sont situées les citations dans le corps du texte.** Il est ainsi possible de différencier les mots et les idées dont vous êtes l'auteur de ceux à mettre au crédit d'une tierce personne.
- **Consulter directement votre source**, pour :
 1. Vérifier l'**intégrité** de votre citation (pas de modification)
 2. Vérifier l'**exhaustivité** de votre citation (pas de suppression de textes pouvant modifier le sens de la phrase)
 3. Vérifier la **pertinence** de votre citation par rapport à votre propos et au propos initial de l'auteur
 4. **Approfondir** votre propos, en permettant au lecteur désireux d'étudier vos textes de références.

En n'identifiant pas vos citations, vous laissez penser que vous n'avez pas fait de recherche, voire que vous cherchez à vous approprier le travail d'autrui. En revanche, identifier convenablement vos citations permet à votre lecteur d'apprécier la richesse de votre **travail de recherche**, la qualité de votre **esprit de synthèse** et la justesse de votre **analyse personnelle**.

Comment

Identifier une citation : lorsque l'on utilise une citation dans un texte, les règles imposent de :

- Mettre entre guillemets la citation. « votre texte »
- Utiliser des crochets et trois points pour couper une partie de la citation que vous jugez inutile. [...]
- Respecter la ponctuation originale, les majuscules, les caractères gras ou italiques et même les fautes s'il y en a !

Chaque citation doit également être rapportée à son œuvre d'origine.

- directement dans le texte avec les informations concernant l'auteur et la date de publication :
- *Exemple* « Selon une étude de Bank of America, [...] ils sont de plus en plus nombreux à penser que les voitures fabriquées par les nippons sont mieux conçues que celles de GM, Ford ou Chrysler. » (Arnaud

DUMAS, 2007)

- et/ou par l'insertion d'un renvoi à une note de bas de page. Cette note reprend plusieurs informations sur l'ouvrage comme l'auteur, le titre, la date de publication, la page... : *Exemple* « Selon une étude de Bank of America, [...] ils sont de plus en plus nombreux à penser que les voitures fabriquées par les nippons sont mieux conçues que celles de GM, Ford ou Chrysler. » (1) (1) Arnaud DUMAS, Les conditions d'un « come-back » français, *L'Usine Nouvelle*, 2007, p26 Cette dernière est surtout utilisée pour les sciences humaines.

Identifier une reformulation (paraphrase) Si vous pratiquez la paraphrase, il ne s'agit pas seulement de trouver des synonymes pour chaque mot employé par l'auteur. Vous devez totalement revoir la syntaxe de celle-ci et placer entre guillemets le moindre mot de l'auteur que vous réutilisez. Et dans tous les cas, citez la source, comme dans l'exemple précédent !